



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

Compte rendu du CA du 5 novembre 2019

Présents : M. Aisenstein - P. Aloupis - J. Angelergues - J-L. Baldacci - C. Baruch – I. Béguier – P. Blayau – D. Bourdin – M.C. Camus-Delage - E. Chervet – D. Cupa – P. Denis - A. Faure-Bismuth - R. Havas– M.L. Léandri – I. Martin-Kamieniak - F. Moggio M. Petitcolin (skype) – A. Rosenberg – A. Sitbon - H. Suarez-Labat

Représentée : S. Pons-Nicolas

Excusé : C.M. François-Poncet – A. Gibeault

Invités présents : B. Chervet (secrétaire du CPLF), D. Ribas (président sortant), M. Benoît Caillon

1/ Approbation du PV du CA du 24/09/2019

le PV est approuvé à l'unanimité, sans demande de modification

2/ Demandes d'agrément

Elles sont au nombre de 5.

R. Havas, secrétaire général présente les demandes, en précisant le lieu et le mode d'exercice de chacun de ces collègues. Les 5 candidatures sont agréées.

Il s'agit de ;

- Viviane Auzias
- Anne-Laure Borel
- Guillaume Charlery de la Masselière
- Anne d'Estais
- Jean-Louis Maurette

3/ Point sur l'informatique (banque de données, mails). Invitation de Benoit Caillon.

Benoit Caillon, informaticien de la Spp expose les raisons pour lesquelles une migration des mails du serveur OVH vers le serveur Gmail a été nécessaire (saturation des boîtes mails des différents postes de la maison ; nécessités liées au télétravail), système fiable et éprouvé et pour lequel l'hébergement - en tant qu'association loi de 1901 - est gratuit et l'accès à tous les drives (stockage) gratuit. Ce système s'avère performant et plus sécurisé que le précédent. Une connexion par fibre de l'immeuble permettrait éventuellement de déployer un système indépendant.

La base de données devait évoluer (installée en 2013 sur un serveur microsoft) vers un nouveau serveur, avec de nouvelles fonctionnalités, avec une actualisation importante. Autre impératif : pouvoir assurer les paiements en ligne des cotisations et des manifestations scientifiques – et plus tard le paiement par carte - en la raccordant au système de la base SAGE, fiable et sûr (celui qui porte la comptabilité de la Spp depuis plusieurs années). Un devis a été établi sous la mandature précédente, avec la société qui

gère la comptabilité de SAGE. Pour la migration de la BDD sur le nouveau support : développement de 7400 € + 3000 € le logiciel + 3000 € de formation. Devis qui avait été accepté.

Après cet exposé, Mr Caillon a répondu aux questions. Il a rassuré les membres quant au fait que rien n'avait été perdu dans la migration des mails. Certains ont évoqué le risque d'une lecture de ces mails par les logiciels de Google, propriétaire de Gmail : Mr Caillon a convenu qu'il était possible que certains mails soient lus par des robots en vue de publicités ciblées, mais le risque est à relativiser en le rapportant au nombre de connexions totales sur Gmail. Il a rappelé que les comptes Gmail personnels des membres étaient déjà l'objet de ces lectures automatisées et enfin que cet espionnage à des fins publicitaires ne concernait pas les pièces jointes. Bien entendu, l'ensemble des mails de Gmail peut en théorie faire l'objet d'une surveillance par la National Security Agency (NSA) américaine.

Quant à la modernisation de la Base de données, Mr Caillon en a rappelé la méthode : pour des raisons de fiabilité et de coup, il a été choisi de recourir à des logiciels standardisés, en achetant les licences, sur une base SAGE, disponible dans le commerce. Il s'agit donc d'un renversement de perspective, en adaptant des modules préexistants à nos besoins, au lieu de développer des logiciels « from the scratch », sur mesure, à partir de nos besoins. Mr Caillon précise que le recours à cette base très développée sur le marché est à la fois un gage de sécurité et d'économie. Le coût hors taxe est de 4000 € annuels pour l'utilisation des licences et la maintenance de l'ensemble du système. Les mises à jour sont comprises, des nouvelles fonctionnalités devraient être achetées. Il a précisé que, selon une procédure de sécurité habituelle, l'ancienne base restait accessible jusqu'à la fin des tests ; la bascule vers la nouvelle BDD étant programmée pour le 01/01/2020.

On rappelle que la décision d'engager la migration et l'extension des fonctionnalités vers SAGE a été engagée sur un devis signé sous la précédente mandature, et qu'elle permettra en particulier d'interfacer la base de données et la comptabilité. La migration de la BDD vers la plateforme SAGE est une opération plus simple que la construction initiale de la BDD, d'où un coût moindre. Il est rappelé que la redevance annuelle SAGE comprend l'utilisation et la maintenance, ainsi que les mises à jour, avec un coût annuel des licences SAGE nettement inférieur à la mise à jour par un informaticien d'un système bâti de toutes pièces (comme l'était la précédente BDD) ; seules les fonctionnalités supplémentaires éventuelles devront être achetées.

Mr Caillon répond ensuite à plusieurs questions sur la nécessité technique d'avoir fait migrer en une fois la messagerie OVH vers Gmail : il y a eu très peu de problèmes. Le résultat de cette migration est totalement fonctionnel aujourd'hui et plutôt performant. Il serait possible de se « libérer » de gmail, en recréant sur le serveur Spp un équivalent à ce que Google offre sur le Cloud, mais cette solution exigerait une connexion à haut débit, c'est à dire la fibre dont les locaux de la rue Daviel ne disposent pas aujourd'hui ; cette possibilité reste ouverte pour l'avenir.

Il est également conseillé de ne pas transmettre des documents cliniques par mail pour en protéger la confidentialité.

4/ (inscrit en point 6/ à l'ODJ) Réponses aux associations, suite : stratégie de communication auprès des membres et sociétés composantes du CPLF. Invitation du Secrétaire du CPLF, B. Chervet.

Il est d'abord rappelé que la lettre adressée par la présidente de la Spp, Clarisse Baruch, aux associations réclamant le boycott du prochain congrès à Jérusalem a été rédigée en

concertation avec les secrétaires du CPLF. Elle remercie les membres du CA qui ont apporté leur aide à sa rédaction et souligne que les échanges par mails permettent de répondre rapidement à une situation urgente, comme l'était la réponse à ces associations appelant la Spp à renoncer au CPLF à Jérusalem. Une information à tous les membres du CA et aux sociétés composantes du comité international du Congrès n'est plus forcément à l'ordre du jour.

B. Chervet souligne à son tour la coopération exemplaire entre le secrétariat scientifique du CPLF et le CA.

5/ (inscrit en point 4/ à l'ODJ) Point concernant les négociations avec Mme Lange-Krouri.

Proposition de transaction. Vote.

A. Sitbon, vice-présidente, et J. Angelergues, SG adjoint, font un compte-rendu de la rencontre du 15/10/2019.

A. Sitbon et J. Angelergues ont reçu, le mardi 15/10 à 14h, Mme Lange-Krouri au siège de la Spp afin de lui proposer une rupture conventionnelle. Mme Lange-Krouri avait choisi de se faire accompagner de Mme Cécile Notté, secrétaire de la Spp.

- A. S. et J. A. ont exposé le motif de la rencontre, qui était de lui proposer une rupture conventionnelle (RC).

- Mme Lange-Krouri a exprimé divers griefs, se plaignant de l'attitude de l'ancien président et de sa secrétaire générale à son endroit, mais aussi de l'évolution de sa tâche vers des activités d'exécution, comportant moins de réflexion. Elle s'est plainte d'avoir fait l'objet d'un avertissement.

- A. S. et J. A. ont pris acte de ses déclarations.

- Mme Notté est revenue sur l'objet de la rencontre : l'acceptation ou non du principe d'une rupture conventionnelle.

- Mme Lange-Krouri a déclaré qu'elle n'y serait pas opposée, mais que sa réponse dépendrait du montant total de la transaction.

- Mme Notté est à nouveau intervenue pour demander quel montant Mme L-K considérerait comme acceptable.

- Mme L-K a dit s'être renseignée et avoir appris qu'une association pouvait aller au maximum jusqu'à 6 mois de salaire (transaction supra-légale), en sus des indemnités légales et congés payés.

- A. S. et J. A. ont pris acte de cette somme et rappelé que nous devons recueillir l'accord du conseil d'administration (convoqué pour le 05/11/19) pour pouvoir lui faire une telle proposition.

- Les participants sont convenus de se revoir le mardi 12/11/19, à 14h au siège pour confirmation de la RC et, dans le cas d'une confirmation, la signature de l'imprimé CERFA spécifique, qui a été présenté à Mme Lange Krouri lors de cette première rencontre.

- Il a été précisé que la transaction supra-légale ferait l'objet d'un accord séparé.

- Mme L-K a demandé à recevoir toutes précisions concernant les indemnités légales dues, ainsi que l'état de ses congés payés. A. S. et J. A. se sont engagés à les lui fournir au plus vite.

- Il a été noté que la date de la prochaine rencontre serait confirmée par mail et il a été rappelé à Mme Lange Krouri qu'elle pouvait se faire accompagner de la personne de son choix.

La discussion est ouverte. Plusieurs collègues s'émeuvent de la situation personnelle de Mme Lange Krouri, de la longueur de ses arrêts de maladie. Il semble en effet nécessaire de mettre un terme au contrat de travail de notre salariée, dans les meilleures conditions

possibles, en tenant compte de son ancienneté, des services rendus à la Spp et de son âge. La proposition d'une indemnité supra légale de 6 mois est évoquée. Certains soulignent que la Spp pourrait aller plus loin dans sa proposition et proposer un montant plus élevé. La proposition d'attribuer à Mme Lange Krouri une indemnité supra-légale de 6 mois en sus des indemnités légales est soumise à un vote à bulletins secrets.

Résultats du vote (22 votants) :

18 oui

1 non

3 abstentions

La proposition d'attribution d'une indemnité supra-légale de 6 mois est adoptée et elle sera soumise à Mme Lange Krouri, par A. S. et J. A., lors de leur prochaine rencontre.

6/ (inscrit en 5/ à l'ODJ) Amélioration de la communication : annonces à intégrer dans l'envoi groupé (réduction du nombre de Sendinblue)

Les envois groupés partent environ une fois par mois (sauf vacances) et à une date annoncée par un calendrier figurant ds les EG. Les secrétaires sont néanmoins assaillies de demandes spéciales de membres qui souhaitent que certaines annonces soient répétées ou qu'elles fassent l'objet d'annonces séparées (Sendinblue): il en découle une multiplication d'informations qui paraissent brouiller une bonne communication. L'adage « trop d'informations tue l'information » est néanmoins contesté par certains collègues, qui pensent au contraire que la répétition de certaines annonces est mobilisateur.

Il est rappelé que les EG sont placés sous la responsabilité des secrétaires scientifiques pour la partie scientifique (avec C. Notté comme secrétaire) et du SG adjoint (secrétaire A. Galland) pour la récapitulation de l'EG dans son ensemble. Les secrétaires ne doivent pas être sollicitées directement par les membres et encore moins harcelées.

Un consensus se dégage pour appeler les membres à la discipline pour réduire le nombre de Sendinblue, afin, là aussi, d'améliorer la lisibilité et d'en réduire le coût en temps de travail des salariés. Aucune modification n'est décidée, autre que ce rappel à la discipline de tous.

7/ Renouvellement des mandats : R. Havas, SG, présente la liste des mandats qui seront à renouveler prochainement :

5 mandats arrivent à échéance dans les mois qui viennent et certains mouvements prévus sont liés et vont probablement créer un « jeu de dominos ». Il s'agit des fonctions de :

- directeur du comité de la BSF (Michel Vincent a pris ses fonctions en 2012 et doit être remplacé en 2020)
- directeur du site (Vassilis Kapsambelis, premier mandat déjà expiré)
- directeur de la RFP (Françoise Coblence doit être remplacée en décembre 2020)
- organisateur des Rencontres de la Spp (un de ses responsables serait candidat au colloque de Deauville)
- responsable du colloque de Deauville (Paul Denis termine son second mandat en octobre 2020)

C. Baruch et R. Havas, soulignent l'intérêt d'harmoniser les procédures de renouvellement (appel de candidatures, délais d'appel de candidatures, désignations) afin de les synchroniser, même si les prises de fonction sont un peu décalées. Il appartiendra aux membres de se porter candidats et au CA, le temps venu d'élire ces responsables. Il faut

donc procéder rapidement aux appels de candidatures (par l'EG) pour que les élections aient lieu au printemps 2020.

8/ Informations

- informations par la présidente Clarisse Baruch sur le « council meeting » de la FEP qui s'est tenu à Bruxelles, les 2 et 3 novembre 2019. Y assistaient tous les présidents des sociétés européennes sous la présidence du président de la FEP Jorge Canestri. Lors de la réunion plénière la Spp a été épinglée par le président de la FEP au motif qu'elle ne versait pas de cotisations pour ses analystes en formation. La FEP est une association de sociétés (et non de membres comme l'API), mais la cotisation de chaque société est établie au prorata du nombre de ses membres et « candidats » (95 par membre et 25 € par candidat). La Spp, depuis des années, règle la cotisation pour ses membres et ne règle pas celle de ses AeF. Un CA ultérieur pourrait réexaminer cette position. Il semble que l'attitude de l'APF et de la SPRF sont différentes de celle de la Spp. Il est rappelé que, dans le « modèle français », les AeF ne sont pas membres de la Spp.

Autre point abordé lors du « council meeting » de la FEP : le passage du standard des cures à 3 séances pour les analyses dans le modèle « Eitingon » ouvrirait la possibilité pour les sociétés de psychothérapie - qui reconnaissent les analyses à 3 séances hebdomadaires - de faire une demande d'adhésion à l'API, ce qui concernerait environ 2000 membres et modifierait les équilibres entre les sociétés européennes.

- Tribunes et contre-tribunes (et pétitions), suite à la sortie du nouveau film de Sophie Robert contre la psychanalyse (« le phallus et le néant »). Cette tribune réclamait que la psychanalyse soit bannie des enseignements universitaires et de l'expertise auprès des tribunaux (même si les tribunaux ne font jamais appel à des experts à ce titre). En lien avec l'APF et la SPRF, la Spp a décidé de ne pas intervenir de façon précipitée dans ce débat public. Une première réponse de Gérard Pommier et plusieurs autres analystes, assez brève, a été diffusée pour prendre position contre cette tribune anti-psychanalytique. Une tribune journalistique a été publiée par Mediapart, bien écrite et mesurée, allait dans le même sens. Une troisième tribune émanant du Séminaire Inter-Universitaire International de Recherche en Psychopathologie (SIUERPP), défendant la place de la psychanalyse a été également diffusée, avec une large audience. Son argumentation est excellente ; Elle s'est transformée en pétition que plusieurs membres de la Spp ont déjà signée.

De nombreux membres ont réagi à ces attaques contre la psychanalyse et ont écrit à Clarisse Baruch pour inciter la Spp à une réaction rapide ou au contraire à la prudence. Certains collègues interrogeaient sur l'opportunité de signer cette tribune commune ou de proposer un texte signé par la Spp.

C. Baruch propose de ne pas répondre directement, ni porter plainte (il n'y a pas de diffamation à l'égard d'une personne ou d'une société), mais de mettre en avant ce que nous faisons et de le rendre public. Elle conseille également la signature de la tribune du SIUERPP, par les membres, à titre personnel.

On recommande aussi de solliciter la signature de personnalités extérieures à la psychanalyse. Il s'agit aussi de se garder d'une position trop militante, qui serait perçue comme une action corporatiste

F. Moggio va solliciter, au nom de la Spp, le soutien de la Fédération Française de Psychiatrie à laquelle elle appartient.

Les membres de la Spp seront informés de ces différents tribunes par l'EG et par le site de la Spp et incités signer la tribune du SIUIRP.

Ces éléments seront transmis (avec les liens) à l'extérieur par le mailing ouvert ; la mise sur FB et Twiter ne fait pas consensus.

- Dates des prochains CA : 17 décembre, 21 janvier, 25 février et 3 mars.

La séance est levée à 0h10

Clarisse BARUCH
Présidente

Roland HAVAS
Secrétaire général